

Par Dr Garba BELKO

PROBLEMATIQUE FONCIERE ET LES BESOINS EN MATIERE DE
FORMATION DE GEOMETRES-EXPERTS AU NIGER

L'Association des Géomètres Expert est heureux d'accueillir au Niger pour la première fois, la Fédération des Géomètres Francophones (FGF) qui compte en son sein la plupart des Ordres des Géomètres Experts de tous les pays du monde francophone. Cette marque de confiance nous honore en dépit du fait que le Niger est aussi l'un des rares pays au monde qui n'a pas encore jugé nécessaire de se doter d'un Ordre des Géomètres-Experts ou d'un *General Survey*, le meilleur conseil de gouvernement, en matière foncière, cadastrale, domaniale pour la construction, la consolidation des bases d'un développement harmonieux et d'une bonne gouvernance. Notre association de type corporatiste, donc de valeur moindre, avec une assise juridique bien relative, qui accueille en vous ce panel d'experts hautement qualifiés sait, qu'en tenant vos assises au Niger vous êtes tous, individuellement et collectivement porteur du message de soutien de vos pays respectifs à l'endroit des plus hautes autorités de notre pays pour mieux faire connaître le rôle combien important pour un Etat moderne de l'existence d'un Ordre des géomètres - experts dans le concert des professions libérales, dans la régulation des fonctions de la terre, dans un but technique, économique, social, juridique, et d'administration publique. Vous aiderez à une clarification des missions du géomètre-expert qui sont techniques, et juridiques. Techniquement le géomètre - expert agit en tant qu'ingénieur. Juridiquement il est investi d'un magistrère (c'est un maître) ce qui fait de lui un auxiliaire assermenté de justice dont tous les faits et gestes doivent concourir à la manifestation de la vérité. Le but ici n'est pas de rechercher les raisons combien nombreuses, subjectives hélas, pour lesquelles notre pays si vaste et si potentiellement riche et demandeur d'experts et techniciens fonciers, de justice foncière, d'équité, d'aménagement foncier, d'enregistrement de tous les biens, fonds immeubles bâtis et non bâtis dans le détail de leur morcellement et de leur consistance physique, de sécurisation des transactions immobilières, de mise en ordre des allocations des terres urbaines et rurales etc.... n'ait pas jugé bon 50 ans après son indépendance, d'accompagner son développement par cet instrument de souveraineté, si important dont l'existence au demeurant au tableau des professions libérales ne lui coûterait rien et duquel il ne peut tirer que des bénéfices et des avantages de tous ordres. Parmi les bénéfices directs on peut citer : la régulation des rapports sociaux et consolidation de la paix entre les hommes et les femmes, la création de nombreux emplois directs et induits, l'égalité devant le fisc, la connaissance exhaustive des situations de tous les biens immeubles etc.... sans compter les nombreux avantages.

Sans rien céder aux attermolements et au désespoir il est loisible d'aborder le thème central de la conférence qui porte sur la formation des géomètres-experts sous l'angle de l'ouverture pour nous d'une nouvelle page d'histoire dans la marche vers un progrès indéniable. Cinquante (50) années séparent bon nombre de nos pays de l'accession à la souveraineté internationale ; au cours de cette période de notre histoire, que d'espérances nourries, que de rendez-vous manqués et d'expériences accumulées. Aujourd'hui encore la demande en nourriture (aménagement, irrigation), en logements, en infrastructures et équipements modernes de toutes sortes (routes, autoroutes, ponts, barrages, échangeurs,

assainissements ...), en énergie, en produits minéraux, en protection et valorisation de l'environnement et de la qualité de la vie, en eau potable en protection des droits et libertés fondamentales, s'expriment et se manifestent sous diverses formes avec insistance. Tous ces besoins et demandes interpellent à un degré ou à un autre l'intervention du géomètre - expert. Dans le monde globalisé qui est le notre, nul ne peut se suffire à lui seul. L'expert n'est rien d'autre que ce qu'il est. Sans l'appui de l'Etat, il ne peut aider à la résolution d'aucun des problèmes invoqués parmi lesquels le droit, à la vie, au travail, à la propriété, à la terre agricole et à l'eau, sont des préalables fondamentaux. Ces questions méritent que leur soit apportées des réponses appropriées à la hauteur des enjeux et des risques de troubles de la société susceptible de mettre en cause les volontés de vivre ensemble. Il faut rappeler que les grandes maladies de la société civilisée organisée en un Etat centralisé se déclarent :

- lorsque l'assiette des bases des droits réels de propriété (modes d'acquisitions, de transmissions successorales, de translations, d'hypothèques ...) sont mal définies et contestables ;
- lorsque les questions domaniales ne sont pas résolues c'est dire, quand les frontières entre les biens de l'état et des collectivités et ceux des particuliers sont mal définies, autorisant m'importe qui à faire n'importe quoi ;
- lorsque la planification n'anticipe pas sur la spéculation foncière, c'est-à-dire quand le spéculateur foncier devenant ici, de plus en plus puissant peut corrompre qui il veut(les agents des collectivités et des services publics) pour obtenir ce que les lois ne peuvent pas lui donner et accaparer ainsi abusivement sans limite les pièces de terres et les terrains à bâtir en défiant l'Etat, ses lois et règlements ;
- lorsque les lois sur le foncier sont mal adaptées, obsolètes, etc....

Avec la loi scélérate mal comprise autorisant les lotissements privés, le Niger se retrouve face à un désordre foncier indescriptible. Les terres des paysans sans protection sont vendues à vil prix aux promoteurs privés qui avec leurs géomètres clandestins lotissent sans limite l'espace urbain. Des réserves forestières entières réalisées à grands frais sont détruites parfois avec la complicité de certains agents de l'administration par les lotisseurs hors la loi. Les espaces réservés aux équipements collectifs sont tour à tour détruits emportant avec eux, l'âme de nos villes, sans que personne n'élève la voie pour dénoncer les dérives mafieuses. Seul les forces organisées peuvent tirer sur la sonnette d'alarme quand il y a péril en la demeure. Par exemple lorsque le peuple commence à souffrir des dérives autoritaires et dénis de justice ou de menaces sur les libertés publiques, c'est l'Ordre des Avocats (les hommes compétents indépendants du métier des idées et de la pensée) qui entrent en action avec toutes les chances de se faire comprendre au plan national et international pour tenter de remettre les choses en ordre. Ce n'est pas peu. Face à la menace des cartels du foncier contre les intérêts du peuple, il y a qui, pour monter au créneau ? L'Ordre des Géomètres - Experts .Mais le Niger n'en possède pas encore. C'est ce chaînon manquant qui fait défaut en dépit des compétences dont dispose le pays en la matière et qui fait trop mal.

Le Niger apparaît aujourd'hui comme un laboratoire grandeur nature à l'intérieur duquel les défis lancés au géomètre - expert sont nombreux et multiformes.

Les besoins cadastraux pour des buts foncier, légal, fiscal et juridique, sont nombreux. Pour tout le pays la couverture cadastrale est moins de 1% de la surface urbaine. En

milieux rural il n'existe aucune couverture cadastrale, même sur les aménagements hydro-agricoles réalisés par les pouvoirs publics à fortiori ceux du secteur privé.

Face aux besoins, la tâche est immense ; former les géomètres experts, les recycler, et assurer leur formation continue sont à n'en point douter des tâches prioritaires pour plusieurs raisons. Depuis quatre (4) décennies peu de professions ont ressenti autant que le corps des géomètres les effets des mutations technologiques. Cela impose, adaptation et réadaptation de tous les instants au maniement des instruments sans cesse obsolètes et aux méthodes sans cesse renouvelées. Comme chacun le sait les instruments à renouveler presque tous les trois (3) ans, ainsi que la formation et les participations aux divers colloques et conférences coûtent trop cher. Face à la complexité de la tâche, seule la solidarité entre fédérations nationales , régionales et internationales peut permettre de couvrir les besoins et faire face à la demande sans cesse croissante de plus de nourriture, de logements, d'accès au savoir et au savoir faire de nos populations.

L'Europe est aujourd'hui un continent riche et attrayant entrain de faire des avancées significatives en vue de son unité économique. Cette prospérité elle la doit à la force et à l'efficacité de l'organisation et la fédération de ses différents corps de métiers au nombre desquels les Ordres de Géomètres – Experts qui ont joué un rôle inestimable. Ailleurs les pays Arabes font la même chose (Union des Géomètres Arabes). Dans le cas des pays Africains les cadres de concertation de soutien ne manquent pas. Ils s'appellent : l'Union Africaine (UE), L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ...etc. Il faut s'organiser pour obtenir les soutiens indispensables à l'action et à l'efficacité pour le plus grand bien de nos populations..